Procès-verbal du Comité Social et Economique Ordinaire

du vendredi 08 juillet 2022

Date	
Le 8 juillet 2022	Affichage ☐ Urgent ☐

Présents à la réunion	Absents excusés
Pour le CSE Titulaires : • Patricia BETTEWILLER (Siège) — Service Franchise • Erika LOPEZ (Nice) — Mag 176 • Annie MERCIER (Sartrouville) — Mag 32 • Véronique MOREAU (Valenciennes) — Mag 240 • Caroline MOUY (Siège) — Service Accueil • Arnaud THIBEAU (Siège) — Service Achats • Jolanta TWARDOWSKA (Compiègne) – Mag 1054 • Muriel VAN DEN DRIESSCHE (Armentières) – Mag 26 • Christophe WACQUIEZ (Villeneuve-d'Ascq) – Mag 1002 • Gina SCALERCIO (Noyelles) — Mag • Isabelle TARTAR (Béthune) — Mag 20 Suppléantes : • Laetitia SMAGUE (Béthune) — Mag 19 Représentantes syndicales : • Ida DUFROMONT (Siège) — Service Travaux – RS CFTC Invités : Elodie VERCAMER, Chargée des relations sociales Louis MULLIEZ, Directeur du Contrôle de Gestion Gaëtan TORRIS, Directeur Juridique	Titulaires : • Géraldine GIUSIANO (Avignon) Mag 337 • Aline GALLET (Petite Forêt) — Mag 03 • Noémie BETTACHE (Orléans) — Mag 435 • Liliane MASL (Lens) — Mag 11 • Isabelle SANTERRE (Chartres) — Mag 220 • Maud NEGRELLO (Echirolles) — Mag 192 • Joëlle ZIZIC (Cagnes-sur-Mer) — Mag 317 • Isabelle SANTERRE (Chartres) — Mag 220 Suppléantes : • Anne-Helene DUHAMEL (Montauban) — Mag 130 • Corinne DELDIQUE (Cambrai) — Mag 103 • Claire GALLET (Glisy)- Mag 60 • Angelika DI FRAJA (Nice) — Mag 176 • Delphine PILLON (Glisy) — Mag 60 • Nathalie DELAMARE (Pertuis) — Mag 1193 • Cécile AUGUSTE (Toulon Grand Var) — Mag 172 • Virginie TEXIER (Mers-les-Bains) — Mag 50 • Valérie LE GALLIARD (Coutances) — Mag 1154 • Valérie GORAL (Aulnoy) — Mag 243 Représentantes syndicales : • Angéline LE GRAS – Mag 135 (Brest) – RS CGT

Ordre du jour

1) Approbation du procès-verbal des réunions ordinaire et extraordinaire du 10 juin 2022.....3

2) Point d'information sur les nouvelles annonces de réduction des prix (Intervention de M. Gaëtan TORRIS, Directeur Juridique) – (initialement point 6).....3

3) Présentation des chiffres, résultats commerciaux et situation à fin juin 2022 (Intervention de M. Louis MULLIEZ, Directeur du Contrôle de Gestion) – (initialement point 8).....4

4) Premier bilan du report de charges sur les magasins limitrophes dans le cadre de la fermeture ou cession des magasins (Intervention de M. Louis MULLIEZ, Directeur du Contrôle de Gestion) – (initialement point 7).....5

5) Consultation sur la politique sociale, l'emploi et les conditions de travail (initialement point 2).....6

6) Présentation de la note d'information sur la retraite (initialement point 3).....7

7) Rapport trimestriel sur la situation de l'emploi (période du 1er avril 2022 au 30 juin 2022) – (initialement point 5).....8

8) Point d'actualité sur le plan social (initialement point 4) :.....8

9) Questions diverses.....9

10) Consultation sur le projet d'ouverture de l'entrepôt logistique les dimanches 20 novembre 2022, 27 novembre 2022, 4 décembre 2022, 11 décembre 2022 et 18 décembre 2022, sous réserve de l'autorisation préfectorale.....12

11) Consultation sur le projet de planning de la logistique pour le deuxième semestre et sur le principe de travail les jours fériés.....12

12) Présentation des actions envisagées dans le cadre de la campagne Octobre Rose.....12

13) Désignation des deux membres de la CSSCT pour la commission de suivi de l'accord handicap.....13

14) Réclamations individuelles ou collectives.....13

La séance est ouverte à 9 heures 05, sous la présidence d'Hélène WECXSTEEN, assistée de Michaël CLABAUX.

1) Approbation du procès-verbal des réunions ordinaire et extraordinaire du 10 juin 2022

Les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 10 juin 2022 sont approuvés à l'unanimité des 9 votants.

Michaël CLABAUX souhaite revenir sur le précédent CSE au cours duquel la Direction avait présenté le calendrier prévisionnel des négociations salariales débutant par l'information des salariés en septembre et par la négociation du protocole d'accord en octobre. Il souligne que les dates figurant sur le planning n'avaient qu'un caractère indicatif et que ce dernier sera négocié et fixé avec les organisations syndicales dans le cadre du protocole d'accord préélectoral . Certaines organisations syndicales y ont vu une volonté de la Direction de les écarter de la négociation, ce que celle-ci réfute fermement.

Hélène WECXSTEEN ajoute qu'elle a été surprise par cette polémique infondée soulevée post-réunion et par la méthode employée par certains élus qui ont pris des photos d'écrans au cours du CSE. Elle insiste sur le fait que toutes les organisations syndicales seront invitées à la négociation de rentrée, conformément aux dispositions prévues par le Code du travail.

Véronique MOREAU souhaite également revenir sur la dernière réunion de CSE, elle a constaté que dans les présentations de planning, une modification d'horaires d'une équipe logistique n'a pas été présentée, ce qui ne lui a pas permis de relayer l'information aux salariés concernés. Elle déplore que, sur le terrain, cette omission ait été présentée comme une erreur de compréhension de sa part.

Michaël CLABAUX explique que le changement n'entraînant pas de modification d'amplitude journalière, il n'avait pas été jugé substantiel par la Direction de la *supply chain*.

Véronique MOREAU aurait préféré que la responsable concernée assume cette omission plutôt que d'évoquer une erreur de compréhension d'autant qu'il a été dit qu'il n'y avait pas de modification.

Sur un autre sujet, elle informe les élus que malgré des courriers et la relance faite à la dernière réunion de CSE, 3 élues CGT ayant quitté le CSE et l'entreprise n'ont pas rendu leur téléphone malgré ces demandes répétées.

Elle rappelle que le matériel est la propriété du CSE.

2) Point d'information sur les nouvelles annonces de réduction des prix (Intervention de M. Gaëtan TORRIS, Directeur Juridique) – (initialement point 6)

Gaëtan TORRIS informe les élus d'un changement réglementaire récent impactant fortement tous les *retailers*. Cette loi, qui découle d'une directive européenne, vise à renforcer la protection des consommateurs face aux dérives constatées en matière d'annonces de réduction de prix. Les consommateurs étant très sensibles à ces réductions annoncées, il a été jugé nécessaire d'en préciser le cadre.

Ainsi, depuis le 28 mai dernier, le prix de référence indiqué dans une annonce de réduction de prix doit être le prix le plus bas pratiqué par le professionnel au cours des 30 jours précédents et non plus le prix constaté sur le marché ou le prix conseillé. Ce cadre légal plus contraignant s'applique à tous les canaux de distribution du commerçant. Il devrait avoir un impact non marginal sur les actes d'achat, les consommateurs ayant été habitués à l'affichage de fortes réductions jusqu'à présent. Seuls quelques cas particuliers échappent à cette règle : les prix utilisés dans le cadre de réductions ciblées (limitées à certains consommateurs) ou ceux des produits à date d'expiration rapide.

À noter que la directive prévoit également un renforcement du contrôle de la véracité des avis, beaucoup s'avérant mensongers. En cas de pratiques trompeuses, les sanctions sont accrues : jusqu'à 1,5 million d'euros pour les personnes morales et jusqu'à 10 % de leur chiffre d'affaires annuel.

Véronique MOREAU demande si cette loi va permettre de réduire les écarts existants entre les réductions présentes en magasins et celles affichées sur le web.

Gaëtan TORRIS répond que cet écart ne relève pas de cette problématique. Dorénavant, les offres de réduction de prix seront plus ciblées.

Michaël CLABAUX indique que le prix le plus bas s'appréciera par canal de distribution et non de manière globale.

Gaëtan TORRIS précise qu'il sera même calculé magasin par magasin.

Christophe WACQUIEZ demande si les magasins pourront toujours s'aligner sur les prix web.

Michaël CLABAUX répond par l'affirmative.

3) Présentation des chiffres, résultats commerciaux et situation à fin juin 2022 (Intervention de M. Louis MULLIEZ, Directeur du Contrôle de Gestion) – (initialement point 8)

Louis MULLIEZ présente les résultats pour la période du 31 mai au 26 juin 2022.

Au mois de juin 2022, la part de marché des magasins affiche un recul de 2,3 points (contre une progression de 0,8 en juin 2021) et celle du web une baisse de 4 points (contre un gain de 4 points en juin 2021). En comparable, la progression globale est de 1,4 %, avec une croissance de 0,9 % en magasins et de 4,8 % pour le web. Le trafic magasins croît de 9 % par rapport à juin 2021 tandis que le TT baisse de 3,5 points.

En comparable, si les parts de marché progressent de 13 % par rapport à juin 2019 (4 % en magasins et 137 % pour le e-commerce), le trafic et le TT reculent respectivement de 5 % et de 0,6 %. Parallèlement, une hausse du PM de 3,3 % est constatée sous l'effet de la hausse du prix de vente moyen.

Véronique MOREAU demande si la baisse du TT est imputable aux filtrages mis en place à l'entrée des centres commerciaux en 2021.

Louis MULLIEZ répond par la négative, ces mesures n'étant plus en place à cette période.

Il ajoute qu'un plan d'action vient d'être lancé pour redresser le TT.

Véronique MOREAU estime que les ambitions en matière de TT découragent les équipes.

Louis MULLIEZ répond que les objectifs s'appuient toujours sur des journées de référence passées.

Isabelle TARTAR constate qu'il existe parfois 10 points d'écart avec les TT de l'année précédente.

Louis MULLIEZ invite les élus à lui remonter ces cas particuliers. Il précise que ces objectifs ont été récemment revus à la baisse.

4) Premier bilan du report de charges sur les magasins limitrophes dans le cadre de la fermeture ou cession des magasins (Intervention de M. Louis MULLIEZ, Directeur du Contrôle de Gestion) – (initialement point 7)

Louis MULLIEZ indique que le réseau des magasins a atteint près de 98,4 % du palier en juin, 300 magasins se situant même au-dessus de 100 %. La répartition du report de chiffre d'affaires est la suivante :

- 73 magasins ont eu un report de charges découlant de fermetures réalisées en 2022 ;
- 96 magasins ont bénéficié d'un report de charges lié à des fermetures de 2021 ;
- 12 magasins ont reçu un report de charges provenant de magasins fermés en 2020.

Véronique MOREAU comprend que les magasins ayant bénéficié de report de charges ont réalisé des performances inférieures à celles prévues.

Louis MULLIEZ répond par l'affirmative, cet impact ayant été surestimé.

Véronique MOREAU aimerait qu'un état des lieux soit réalisé magasin par magasin.

Louis MULLIEZ répond que l'étude de cette liste serait fastidieuse. Dans les faits, la répartition des effets reports entre les différents magasins limitrophes est souvent différente de celle prévue.

Véronique MOREAU demande si les objectifs peuvent être modifiés lorsque l'effet report est supérieur aux prévisions.

Louis MULLIEZ répond par la négative. Toutefois, à la demande du DV, la répartition des reports entre les magasins bénéficiaires peut être revue, pour les mois suivants voire le mois en cours.

Véronique MOREAU attire l'attention de la Direction sur le fait que la note d'information relative aux objectifs de rémunération stipule que les objectifs ne peuvent être modifiés que pour le mois en cours et pas *a posteriori.*

Véronique MOREAU souhaite savoir combien de temps les effectifs associés à ces reports de charges seront maintenus.

Hélène WECXSTEEN répond que si le chiffre d'affaires est réalisé, le volant d'heures associé sera maintenu.

Michaël CLABAUX explique que l'anticipation du report fait lors de la négociation du PSE a permis de fier des embauches à temps plein et à temps partiel. à date cette copie n'est pas remise en question. Il a toujours été évoqué que néanmoins il nous faudra s'assurer de la réalité des reports pour réviser la copie, soit à la hausse, soit à la baisse. Aujourd'hui cela fait uniquement 6 mois que la majorité des magasins sont fermés ou et 9 mois pour ceux cédés) il est encore tôt pour en réexaminer la situation , il faut en effet un certain délai pour vérifier l'exactitude des prévisions initiales. Les résultats présentés en CSE, très récents, n'ont pas encore été réanalysés par la direction commerciale. Un Rdv pourra être pris d'ici la fin de l'année 2022.

Christophe WACQUIEZ constate que certains magasins, comme Lille rue Nationale, réalisent une véritable surperformance à la suite de la fermeture d'une boutique proche.

Pour Michaël CLABAUX, il faut regarder l'ensemble des résultats des magasins du secteur pour pouvoir estimer si les projections initiales étaient correctes ou non. Ce sont les DR qui, en fin d'année 2022, analyseront la répartition des reports et procéderont, le cas échéant, à des réajustements dans l'affectation des ressources correspondantes.

5) Consultation sur la politique sociale, l'emploi et les conditions de travail (initialement point 2)

Elodie VERCAMER rappelle que cette consultation annuelle reprend différentes thématiques abordées au cours de l'année telles que :

- le bilan des indicateurs RH et le bilan de situation comparée (mai) ;
- le bilan formation (avril) ;
- le bilan et le rapport annuel de prévention (mars et avril) ;
- le bilan handicap (janvier) ;
- la mutuelle et la contribution logement (juin) ;
- le recours au forfait jours (avril) ;
- l'épargne salariale (décembre).

Michaël CLABAUX indique que l'accord sur le handicap a reçu l'agrément de la DREETS et que l'URSSAF n'a pas émis d'observation sur l'accord d'intéressement.

Il propose aux élus de procéder au vote.

La consultation sur la politique sociale, l'emploi et les conditions de travail reçoit 12 abstentions (sur 12 votants).

Ida DUFROMONT précise que l'abstention de la CFTC est motivée par l'attente de la réouverture des négociations salariales demandée par son syndicat.

Michaël CLABAUX prend note de cette précision, même si, de son point de vue, la politique sociale de l'entreprise ne se limite pas aux salaires.

Christophe WACQUIEZ ajoute que l'abstention des élus découle également de la dégradation des conditions de travail des salariés.

Christophe WACQUIEZ, qui constate une multiplication des tâches à réaliser en magasin (reporting, ménage, challenges, etc.), déplore la disparition des primes versées aux équipes.

Véronique MOREAU fait remarquer que la pause fraîcheur est très critiquée par les équipes. Compte tenu du manque d'effectifs, elle n'est que peu réalisée en boutique.

Hélène WECXSTEEN explique que, dans le contexte économique actuel, Nocibé se doit de remettre en avant la qualité de son accueil, à travers, par exemple, la réalisation de la pause fraîcheur. Ce levier, important pour l'enseigne, est relancé dans un moment où celle-ci rencontre – à l'instar de nombreux commerçants – des difficultés de recrutements. Si elle comprend les problématiques décrites, elle indique qu'il n'y a aucune intention négative de la part de la Direction dans l'organisation actuelle du travail en magasin.

Pour Véronique MOREAU, les reportings devraient être allégés et les changements de prix limités car ces tâches réduisent le temps consacré aux clients.

Erika LOPEZ estime que les DR ne sont pas assez à l'écoute des remontées des magasins qui sont nombreux à signaler l'impossibilité de réaliser l'ensemble des tâches demandées tout en préservant la qualité de l'accueil des clients. Elle déplore le système de comparaison et de justification quotidien mis en place dans le réseau.

Gina SCALERCIO observe qu'il y a un décalage entre le message de la Direction et celui donné sur le terrain.

Pour Michaël CLABAUX, les différentes remontées des élus témoignent aussi de la passion et de l'engagement des équipes et qu'il n'y a aucun équivoque par la direction quelle qu'elle soit sur ce sujet

Il rappelle que le baromètre social, lancé il y a quelques semaines auprès des collaborateurs va permettre la remontée qualitative des irritants, et comprend notamment les remontées formulées par les élus. Or , l'objectif tant de la DRH que de la Direction commerciale est bien de collecter les remontées terrain pour permettre ensuite à la Direction, les RM et les DR d'établir des plans d'action à court et moyen terme.

Christophe WACQUIEZ constate que la direction commerciale n'a jamais pris en considération ces irritants pourtant anciens.

Ida DUFROMONT indique que la hausse des salaires est un levier utilisé dans d'autres secteurs pour accroître l'attractivité des emplois.

Erika LOPEZ souligne que, malgré leur engagement, les équipes terrain souffrent du manque d'écoute de la direction commerciale. Le niveau d'exigence fixé pour l'accueil des clients étant incompatible avec la charge de travail, seule une réduction des tâches pourrait éviter le découragement des équipes.

Muriel VAN DEN DRIESSCHE ajoute que l'omnicanalité a contribué à l'accroissement des tâches en magasin.

Pour Hélène WECXSTEEN, l'entreprise est en cours de transformation et les prochaines étapes devraient permettre de trouver le point d'équilibre.

Christophe WACQUIEZ déclare que l'abstention des élus CFTC sur la politique sociale constitue un message d'alerte envers la Direction.

Michaël CLABAUX et Hélène WECXSTEEN prennent note des motifs de l'abstention des élus. Ils comprennent que ceux-ci dépassent le seul sujet des négociations salariales.

6) Présentation de la note d'information sur la retraite (initialement point 3)

Elodie VERCAMER a établi une note récapitulative à la demande des élus sur le sujet de la retraite. Outre ce support, elle rappelle que les salariés peuvent s'appuyer sur leurs relevés de situation individuelle – réalisés à partir de 35 ans –, et bénéficier d'un entretien individuel (à partir de 45 ans). À partir de 55 ans, ils recevront également une estimation globale de leurs droits de la Carsat.

Isabelle TARTAR demande comment la note sera diffusée aux salariés.

Michaël CLABAUX répond qu'elle sera affichée ou adressée par mail.

Michaël CLABAUX invite les salariés à se créer un compte sur le site de l'Assurance retraite sur lequel ils pourront retrouver diverses informations et vérifier leurs relevés de carrière.

Véronique MOREAU demande si la note sera ajoutée au référentiel de procédures.

Elodie VERCAMER répond par l'affirmative.

Véronique MOREAU aimerait que les salariés partant en retraite reçoivent une information relative à la mutuelle, en temps utile, c'est-à-dire dès qu'ils informent l'entreprise de leur départ à la retraite.

Michaël CLABAUX note le point.

Véronique MOREAU s'enquiert d'une possible harmonisation des pratiques lors du départ en retraite d'un salarié. Elle déplore que certains salariés quittent l'entreprise sans qu'aucun geste de remerciement ne soit fait.

Hélène WECXSTEEN répond que ces sujets relèvent des DV et des DR.

Patricia BETTEWILLER demande si un courrier de la Direction pourrait être établi à l'occasion d'un départ en retraite.

Hélène WECXSTEEN répond par l'affirmative.

Michaël CLABAUX ajoute qu'Elodie VERCAMER organisera une visioconférence avec la Carsat pour la région Nord, fin septembre.

7) Rapport trimestriel sur la situation de l'emploi (période du 1er avril 2022 au 30 juin 2022) – (initialement point 5)

Elodie VERCAMER indique qu'au 1er jour du trimestre, les effectifs s'élevaient à 3 450 salariés (3 090 CDI et 360 CDD) dont 873 à temps partiel.

Au 30 juin, les effectifs étaient de 3 457 (3 060 CDI et 397 CDD) dont 853 à temps partiel.

Véronique MOREAU trouve le nombre de démissions (83) important et demande si celui-ci est en augmentation.

Elodie VERCAMER répond qu'il est identique à celui du 1er trimestre.

Patricia BETTEWILLER constate de nombreux départs au niveau du siège.

8) Point d'actualité sur le plan social (initialement point 4) :

- Bilan sur les recherches de reclassement et les CDD dans l'attente de la suppression du poste

- Commission de suivi

- Congé de reclassement

- Fermeture des magasins

Michaël CLABAUX précise qu'il n'y a pas eu de nouvelle fermeture depuis le dernier CSE. La prochaine est prévue à V2 le 19 juillet et les salariés n'ayant pas opté pour un reclassement interne seront licenciés à cette date. Les autres collaborateurs recevront prochainement la confirmation par courrier simple de leur nouvelle affectation ; leur avenant au contrat de travail ayant été déjà signé los du process de reclassement interne.

Michaël CLABAUX indique que la commission de suivi du PSE s'est réunie le mercredi précédent . elle a examiné 4 demandes de formations spécifiques. Il observe que les demandes de formation pour création d'entreprise sont assez nombreuses, notamment dans le domaine de l'esthétique, de la filière immobilière et du domaine RH.

Les prochaines commissions prendront en charge les dossiers des collaborateurs de V2 (en juillet) puis ceux des salariés du magasin de Toulouse qui fermera, au plus tard, fin septembre. Les salariés concernés par les congés de reclassement resteront suivis jusqu'en 2023 voire 2024.

Christophe WACQUIEZ demande si les salariés changeant de magasin doivent se signaler à la plateforme Wedoogift.

Hélène WECXSTEEN répond par la négative, cela est fait automatiquement.

Véronique MOREAU informe les élus qu'en commission de suivi elle a pu constater que les centres de formation affichent des tarifs plus élevés pour les salariés bénéficiant d'un PSE que si les actions de formation sont réalisées à titre personnel.

Christophe WACQUIEZ s'étonne de la durée de certaines formations.

Michaël CLABAUX répond que beaucoup de formations proposent des enseignements à distance dont le planning est modulable sur 24 mois, ce qui prolonge la durée du congé de reclassement. La commission demeure vigilante dans une telle situation et a invité le cabinet LHH à être en capacité de challenger les écoles de formations et le salariés concernés pour ne pas entrer dans des durées de formations à la carte trop longue, éloignant le collaborateur du marché professionnel.

Isabelle TARTAR souhaite savoir si la commission peut choisir les organismes de formation.

Michaël CLABAUX répond que le cabinet conseil LHH-ALTEDIA est censé orienter les salariés dans leur choix mais qu'il n'exerce pas véritablement cette mission. Il regrette que celui-ci ne s'appuie pas davantage sur l'expérience acquise lors des précédentes fermetures de magasins ni de celle acquise dans la gestion des autres PSE qu'ils peuvent gérer pour d'autres entreprises. Véronique MOREAU déplore les changements fréquents de consultants LHH.

Patricia BETTEWILLER rappelle que le cabinet avait été choisi pour son maillage territorial important.

Pour Michaël CLABAUX, il convient d'être vigilant quant à l'étalement de certaines formations dans le temps car cela pourrait pénaliser la réinsertion et l'employabilité des salariés à terme.

Hélène WECXSTEEN constate que certains salariés préparent un BTS en 2 ans et demi, alors qu'ils auraient pu le passer en 18 mois.

Michaël CLABAUX regrette que les espaces information conseil (EIC) mis en place avant les fermetures n'aient pas pleinement joué leur rôle dans l'aide à l'orientation des salariés. La durée des congés de reclassement, plus élevée que la moyenne, peut découler d'un manque d'anticipation des consultants.

Il ajoute que certains salariés présentent de très beaux projets personnels et qu'il leur souhaite toute la réussite possible.

Annie MERCIER demande si tous les salariés du magasin de Franconville, le premier fermé, ont achevé leur reclassement.

Michaël CLABAUX répond que les congés de reclassement et les formations arriveront à leur terme fin aout et septembre.

9) Questions diverses

- **Question 1 : Est-ce qu'il serait possible à partir de maintenant d'avoir, en plus des chiffres Nocibé succursales, les chiffres de la franchise ?**

Hélène WECXSTEEN répond que la demande a été prise en compte et qu'un point sera réalisé lors du prochain CSE.

- **Question 2 : Est-ce normal que pour une commande web de 7,80 euros, la cliente bénéficie de 5 échantillons de parfums, alors qu'en magasin, nous devons les faire nous-mêmes ?**

Hélène WECXSTEEN répond qu'il s'agit probablement d'un cas particulier, plusieurs offres pouvant être cumulées par le client (offre en cours , offre des marques, échantillons à la demande, etc.). En lien avec la réglementation RSE, le nombre d'échantillons devrait être réduit à l'avenir.

Gina SCALERCIO évoque le cas d'un client qui a bénéficié d'une réduction de -30 % et de -20 % supplémentaires sur l'achat d'un coffret en *click&collect*, alors que ce cumul n'est en principe pas possible.

Hélène WECXSTEEN ne trouve pas trace du cas évoqué mais prend note du signalement.

Elle ajoute qu'elle reviendra prochainement vers les élus pour préciser les raisons techniques du blocage de la remise personnelle sur internet. La situation devrait évoluer lors du changement de la plateforme.

- **Question 3 : Pourquoi les prix des coffrets parfum ont changé une semaine après leur réception ? Beaucoup de travail pour refaire les étiquettes.**

Hélène WECXSTEEN explique que ces changements de prix visent à s'aligner sur ceux de la concurrence.

Isabelle TARTAR regrette de devoir mettre une étiquette sur chaque coffret.

Hélène WECXSTEEN répond qu'il s'agit d'une obligation légale.

- **Question 4 : Concernant les portes ouvertes LPG, confirmez-vous que la séance de découverte est offerte même si la cliente ne prend pas de forfait ?**

Hélène WECXSTEEN répond que la séance découverte n'est offerte que lors des périodes d'animation.

Isabelle TARTAR demande si les chiffres d'affaires des magasins pourraient figurer dans les statistiques publiées quotidiennement entre 14 et 17 heures sur l'intranet.

Hélène WECXSTEEN prend note de la demande qu'elle pensait déjà effective.

- **Question 5 : Concernant les gains des challenges que n'ont toujours pas reçus les salariés du magasin de V2 niveau 2 (question du CSE du mois dernier), avez-vous solutionné le problème ? Ces salariés peuvent-ils espérer percevoir la somme des gains plusieurs fois réclamée ?**

Hélène WECXSTEEN répond que les marques concernées ont confirmé avoir livré les chèques.

Elodie VERCAMER précise que les chèques d'une marque ont été livrés dans le bon magasin tandis que les autres ont été réceptionnés dans le magasin du niveau 1.

Isabelle TARTAR souhaite qu'une recherche soit menée sur les récépissés des chèques afin d'identifier leur réceptionnaire.

Christophe WACQUIEZ déplore que cette demande, ancienne, n'ait toujours pas abouti, s'agissant d'une somme de 240 euros.

Elodie VERCAMER précise que la marque Hermès indique ne plus pouvoir fournir d'éléments, la livraison datant de 2020, et que les chèques Boss ont été réceptionnés par XXX.

Véronique MOREAU demande à la Direction comment elle pense compenser cette perte qui concerne des salariés faisant partie du PSE.

Patricia BETTEWILLER propose qu'une prime exceptionnelle leur soit allouée.

Hélène WECXSTEEN rappelle qu'il s'agit de chèques à l'initiative *incentives* des marques et non de Nocibé.

Selon Christophe WACQUIEZ, certains des chèques réceptionnés auraient été redistribués ou compensés entre les deux magasins.

Michaël CLABAUX s'étonne de la situation, les chèques étant distribués avec une liste nominatives.

Christophe WACQUIEZ déclare qu'il lui avait été demandé de ne pas remonter le problème, celui-ci devant être résolu par les DR et les deux responsables de magasin.

Pour Patricia BETTEWILLER, la problématique est donc interne.

Véronique MOREAU souhaite que les encadrants concernés encore en activité puissent être interrogés sur le sort de ces chèques.

Michaël CLABAUX, qui n'avait pas connaissance des derniers éléments, va revoir le sujet avec Christelle COISNE, sans pouvoir garantir une issue favorable à ce dossier.

Hélène WECXSTEEN comprend l'attente des salariés concernés d'autant plus que le délai écoulé ne facilite pas la situation

Gina SCALERCIO déplore que l'investissement des salariés ne soit pas remercié, *in fine*.

- **Question 6 : L'affectation à un horaire adapté en logistique d'un salarié de plus de 50 ans est-elle possible pendant la période rouge ?**

Hélène WECXSTEEN répond par l'affirmative.

- **Question 7 : Des salariés demandent si le forfait mobilité s'applique au sein de Nocibé ?**

On parle plus de RSE. Dans cet esprit, n'y aurait-il pas la possibilité d'inciter les collaborateurs à prendre le vélo plutôt que la voiture en mettant en place le forfait mobilité durable ?

Hélène WECXSTEEN répond que les actions proposées doivent correspondre aux attentes des salariés. D'après le sondage sur la mobilité réalisé la semaine du 20 juin, il semblerait que peu de salariés soient intéressés par l'utilisation du vélo. Elle demande aux élus s'ils ont beaucoup de remontées sur le sujet.

Caroline MOUY signale que le garage à vélo du siège est complet.

Hélène WECXSTEEN demande aux élus quelles mesures ils souhaiteraient sur ce sujet.

Véronique MOREAU répond qu'elle aimerait que la Direction participe au forfait mobilité vélo et à l'achat du vélo lui-même.

- **Question 8 : Pouvons-nous avoir le document du Pôle santé travail dans sa globalité ?**

Michaël CLABAUX indique que le document sera diffusé aux élus le jour-même.

Véronique MOREAU regrette que cette présentation en CSE n'ait pas permis d'aborder la partie ergonomie présentée dans le support

La séance est interrompue entre 12 heures 25 et 14 heures 15.

10) Consultation sur le projet d'ouverture de l'entrepôt logistique les dimanches 20 novembre 2022, 27 novembre 2022, 4 décembre 2022, 11 décembre 2022 et 18 décembre 2022, sous réserve de l'autorisation préfectorale

Elodie VERCAMER propose aux élus de procéder au vote sur le projet.
Le projet d'ouverture de l'entrepôt logistique les dimanches 20 novembre 2022, 27 novembre 2022, 4 décembre 2022, 11 décembre 2022 et 18 décembre 2022 reçoit un avis favorable à l'unanimité des 12 votants.

11) Consultation sur le projet de planning de la logistique pour le deuxième semestre et sur le principe de travail les jours fériés

Elodie VERCAMER propose aux élus de procéder au vote.

Le projet de planning de la logistique pour le deuxième semestre et le principe de travail les jours fériés reçoivent un avis favorable à l'unanimité des 12 votants.

12) Présentation des actions envisagées dans le cadre de la campagne Octobre Rose

Laurine GRABCZAK indique que la future campagne reconduira certaines actions de 2021 et en comprendra également de nouvelles. Les diverses actions présentées restent à finaliser.

La première action porte sur la prise en charge de rendez-vous de mammographie, avec l'objectif de mieux anticiper la communication par rapport à ce qui avait été fait en 2021.

Hélène WECXSTEEN demande si ces rendez-vous requièrent une ordonnance.

Laurine GRABCZAK répond que ce point sera vérifié et précisé dans la communication qui sera réalisée sur le sujet.

La deuxième action prévoit le don de produits à la polyclinique d'Hénin-Beaumont, un établissement avec lequel Nocibé a noué un partenariat depuis plusieurs années.

Un webinaire de prévention se tiendrait le 6 octobre entre 12 et 14 heures et sera disponible sous format replay. Une inscription préalable des participants sera probablement demandée afin d'en faciliter l'organisation logistique.

Le challenge bonnet rose ira plus loin que l'année précédente : au-delà de la collecte de tee-shirts, l'idée est de proposer aux salariés volontaires de réaliser eux-mêmes les bonnets de chimiothérapie.

Caroline MOUY demande si les anciennes tenues Nocibé ne pourraient pas être utilisées pour Octobre Rose.

Laurine GRABCZAK craint que leur composition ne convienne pas, les tissus devant être en coton.

Deux courses challenges du ruban rose seront sponsorisées selon des modalités qui restent à définir : à Lille, le 2 octobre et à Bordeaux, les 22 et 23 octobre.

Nocibé soutiendra également le projet Ekiden (un marathon en équipe et en relais) du magasin d'Albi, où l'une des collaboratrices est atteinte d'un cancer du sein.

Michaël CLABAUX félicite l'équipe d'Albi pour son initiative.

Laurine GRABCZAK ajoute que des flyers relatifs aux gestes de prévention (tels que la palpation) seront aussi diffusés.

Une dernière idée est à l'étude : la participation à un défilé de mode réalisé par des femmes atteintes du cancer et pour lequel Nocibé pourrait proposer la réalisation des maquillages.

Véronique MOREAU propose une autre action liée au cœur de métier de Nocibé : la livraison de kits sourcils à des hôpitaux pour des patientes en chimiothérapie.

Hélène WECXSTEEN note la suggestion.

Laurine GRABCZAK va approfondir cette piste. Elle précise que toutes les actions seront confirmées en septembre.

13) Désignation des deux membres de la CSSCT pour la commission de suivi de l'accord handicap

Véronique MOREAU et Muriel VAN DEN DRIESSCHE proposent de devenir membres de la commission de suivi de l'accord handicap.

Les élus approuvent la désignation de ces deux membres.

Elodie VERCAMER annonce que le CSE du Vendredi 26 août est reporté au mardi 30 août.

14) Réclamations individuelles ou collectives

Point non traité en séance.

La réunion est levée à 14 heures 55.

La Secrétaire du CSE	La Présidente du CSE
Véronique MOREAU	Hélène WECXSTEEN